



TOUT VA BIEN, ON CONTINUE... !!!

Trois blessés graves, deux décès ; un hommage national, et ensuite ? Treize jours seulement après ce drame qui a bouleversé la France et encore plus le monde pénitentiaire, à la DISP de Bordeaux aucune leçon n'en a été tirée.

Pour cause, ce lundi 27 mai 2024, le transfert d'une détenue TIS était programmé du CP de Poitiers-Vivonne à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, effectué par l'équipe des PREJ de l'établissement de départ. Pour cette mission, et au vu du profil de l'individu qui est répertorié (dans Genesis) escorte 3 avec prêt de main forte par les forces de sécurité intérieure - demande par ailleurs effectuée cinq jours plus tôt -, tout aurait dû se dérouler avec un niveau de sécurité maximal afin de garantir la sécurité de tous.

Bien sûr il n'en fut rien, aucun renfort n'était prévu le moment voulu.

Alors que les personnels du Centre Pénitentiaire de la Vienne étaient attentifs au comportement de la principale concernée (gestion à deux agents pour l'ouverture de sa cellule et ses déplacements internes), mais étant donné que les moyens espérés n'étaient présents, le niveau d'escorte fut révisé à la baisse (s'il fallait le clarifier) ; l'équipage reçut une fiche d'escorte leur indiquant qu'il devait se passer du renfort des FSI - l'ARPEJ de Bordeaux minimisant donc la dangerosité de cette personne détenue -, fiche jointe à un mail leur précisant qu'un tel renfort n'était pas utile.

Les agents prirent alors la route avec énormément de précautions, lorsque, surprise, le chef d'escorte reçut un appel du COS gendarmerie pour l'informer que deux motards les attendaient au péage de Saint-Arnoult, afin de les accompagner jusqu'à destination ; 30 minutes de renforts FSI sur un trajet de 3h30 !

Les exploits sur la DISP de Bordeaux ne s'arrêtent pas là, hélas.

Depuis ce lundi 27 mai, et pour une période de sept jours, huit de nos collègues sont en mission aux assises de Poitiers pour faire comparaître quatre détenus. Les moyens et les amplitudes horaires sont à la limite du raisonnable : pas de relève, des temps de services dépassant facilement les 13 heures de mission sans même pouvoir bénéficier d'un repos légal entre deux missions (à peine 7h). Cette mission aurait pu être anticipée du fait que cette affaire a déjà fait l'objet d'un procès en première instance et de deux appels renvoyés après plusieurs jours d'audience.

Monsieur le Directeur Interrégional, l'état de fatigue de vos agents sur un tel procès et dans les conditions citées sont de nature à compromettre la sécurité de tous.

L'intersyndicale du PREJ POITIERS VIVONNE se félicite de la vigilance et du professionnalisme de nos agents encore endeuillés mais qui sont encore et toujours tributaires d'une politique du chiffre au détriment d'une politique sécuritaire nécessaire.

Non aux escortes trois sans renforts appropriés
Non aux niveaux d'escortes revus à la baisse
Non au service dégradé
Non à la négligence de la doctrine

L'intersyndicale demande à la direction interrégionale et à l'ARPEJ de Bordeaux de respecter le relevé de décisions du 17 mai 2024

Le « Je vous ai compris » ne doit pas rester de vaines paroles, mais doit se traduire par des actes !